

D 34/1

5 pages

ITEM 10.6

Article relatif à la déclaration sous serment de Baginda donnée dans le cadre du procès pour
meurtre

8

William BOURDON
Avocat à la Cour
156, Rue de Rivoli
75001 PARIS - 01 42 60 32 60
Fax 01 42 60 19 43 - 01 42 60 25 17
R 143

Samedi 20 Janvier 2007

Juge : Il existe assez d'éléments pour prouver que Razak ait été impliqué dans l'affaire de meurtre

SHAH ALAM : Un juge de la Haute Court a estimé que les éléments figurant dans la déclaration sous serment d'Abdul Razak Baginda suggéraient que ce dernier était impliqué dans le meurtre de sa maîtresse d'origine mongole, Altantuya Sharriibuu.

« Ces évènements montrent qu'il existe assez d'éléments pour prouver qu'il était impliqué dans le meurtre, crime probablement commis par deux membres des forces de police » a déclaré le Juge K.N Segara avant de rejeter la demande de mise en liberté sous caution de Razak.

La seconde raison donnée par le juge est que Razak n'a pas pu fournir de certificat médical récent concernant son état de santé.

Bien que le juge ait expliqué qu'il n'avait pas déclaré Razak ainsi que les deux autres accusés coupables de meurtre, il a affirmé qu'il avait l'impression que Razak « avait des motifs suffisants pour se débarrasser d'Altantuya. »

« La question de cet homme, craignant pour sa sécurité et celle de sa famille n'est pas le vrai problème. Il s'agit juste de leurres.

« Le vrai motif était l'argent. Il avait des Gurkhas et des amis policiers pour l'aider » a-t-il déclaré en se référant au témoignage de Razak dans lequel il faisait mention d'entretiens qu'il avait eu avec le Commissaire Adjoint (*Deputy Superintendent*), Musa Safri et l'Inspecteur en Chef (*Chief Inspector*, Azilah Hadri, dans les jours précédant le meurtre de sa maîtresse.

A un moment donné, l'avocat de Razak, Wong Kian Kheong, a énoncé la chronologie des évènements tels qu'ils se sont déroulés le matin du 18 Octobre de l'année dernière, quand l'Inspecteur en Chef (*Chief Inspector*), Azilah, a appelé Razak et lui a dit qu'il avait déjà tué 6

personnes voire plus auparavant et qu'il pouvait l'aider à mettre un terme au harcèlement dont la jeune femme était l'auteur.

Le Juge Segara intervint alors : « Vous avez devant vous une personne qui vous dit qu'il a déjà tué et qu'il peut résoudre votre problème.

« Et quel est votre problème ? Vous étiez menacé par une femme et vous voulez qu'elle disparaisse de votre vie. Point. Malgré cela vous continuez à faire affaire avec cet officier de police. »

Wong (se référant et lisant le témoignage) : « J'ai (Razak) dis à l'Inspecteur en Chef (*chief inspector*), Azilah, de ne pas faire de mal à Altantuya. Si quoique ce soit lui arrivait, sa famille serait après moi. J'ai pensé qu'en tant qu'officier de police il ne commettrait aucun crime. Je lui ai seulement demandé d'organiser une patrouille de police autour de ma maison. Je lui ai donné mon adresse ainsi que celle de l'Hôtel Malaya où la victime résidait.

Le Juge : Pour quelles raisons a-t-il donné l'adresse de l'Hôtel à cet homme qui dit avoir déjà tué auparavant ? Leur relation s'est terminée en 2005 et cette femme refait brutalement surface en 2006. Vous ne prévenez pas les autorités mais un crime est commis juste après. »

Wong : L'accusé a considéré que l'Inspecteur en chef (*chief inspector*) Azilah, en tant qu'officier de police pouvait lui venir en aide.

Le Juge : Votre client est-il profane en la matière que vous pouvez me donner une telle réponse ?

Wong : Mon client a réprimandé l'Inspecteur en chef Azilah

Le Juge : Pourquoi avoir appelé Azilah et pas directement la police ?

Wong : Pour protéger la famille

Le Juge : Il s'agit là de votre version des faits mais il y a plusieurs zones d'ombres. Il s'agit d'un homme qui prétend déjà avoir tué et vous vous tournez quand même vers lui. »

D 34/4

Wong : Mais l'accusé l'a réprimandé

Le Juge : Qui est-il pour réprimander un officier de police ? Ce n'est pas en son pouvoir. Est-il le supérieur de cet officier ? Est-il l'Inspecteur Général de la Police (*Inspector General of Police*) ? Voici des questions auxquelles vous ne pourrez éviter de répondre.

Wong : Il voulait qu'Azilah l'aide d'une manière conforme à la loi

Le Juge : Pensez-vous vraiment que la Cour va vous croire ? C'est un homme influent. Il n'a qu'à se rendre au poste de police de Brickfields et demander à voir quelqu'un. Quoiqu'il en soit je n'ai encore rien décidé en ce qui concerne la culpabilité de votre client. Ces questionnements sont basés sur les informations contenues dans son affidavit.

Tout est là. Il a demandé à une personne de se débarrasser d'elle. Nul besoin d'aller plus loin en ce qui concerne son implication. L'officier ne lui vient pas en aide en tant qu'officier de police mais en tant qu'individu. Cet épisode constitue l'acte de complicité. »

Le Jude Segara a affirmé que c'est sous cet angle que la Cour examinerait cette affaire.

« Nous y verrons plus clair au moment du procès, lorsque nous entendrons la version d'autres personnes. Nous saurons alors s'il a donné l'ordre de tuer ou pas. Pour le moment, il est impliqué car il a contacté Azilah, sachant pertinemment que ce dernier avait déjà tué six personnes » a-t-il déclaré.

Lorsque l'avocat lu à voix haute la chronologie des événements du jour suivant mais omis de mentionner la partie dans laquelle Razak s'était rendu dans les bureaux du Vice Premier Ministre pour des raisons officielles, le juge Segara l'interrompt :

« Pourquoi ne lisez vous pas cette partie là ? Il n'y a rien à craindre. Il s'est juste rendu là bas. Cela figure dans son témoignage. Il aurait dû être mieux informé et se rendre directement au poste de police ou au bureau de l'Inspecteur Général de Police au lieu d'importuner le Vice Premier Ministre.

D34/5

« Les faits doivent être dévoilés. Vous ne pouvez rien cacher. La vérité l'emportera toujours. »

Wong se mit alors à lire la partie omise précédemment. Razak y explique qu'il avait rencontré le Commissaire Adjoint de Police (*Deputy Superintendent*) Musa dans les bureaux du Vice Premier Ministre et qu'il avait lui demandé ce qu'il était arrivé à Altantuya mais que ce dernier avait répondu que l'Inspecteur en chef Azilah ne l'avait informé de rien.

Quelques jours plus tard Razak s'est de nouveau inquiété de savoir ce qui s'était passé auprès du Commissaire Adjoint de Police Musa mais celui-ci lui donna la même réponse que précédemment.

Cette partie du témoignage est selon le juge une tentative de faire tomber d'autres personnes avec lui et de créer la confusion.